



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2024**

Nombre de conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 26 Conseillers présents : 19 (5 procurations)

L'an 2024, le 10 juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. M. Martin GUNDELACH a été désigné secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été mailés le 4 juin 2024.

Membres présents :

M. Jacky WOLFARTH	M. François LARDINAIS	Mme Elsa ESTREICHER
Mme Stéphanie GUIMIER	M. Christian SITTLER	M. Martin GUNDELACH
M. Claude WEIL	M. Eric LACHMANN	M. Philippe WETZEL
Mme Nathalie GARBACIAK	Mme Julie ROJDA	M. Richard BAUMERT
M. Bruno LEFEBVRE	M. Eric HELBLING	Mme Caroline RUDOLF
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Séverine RAMSEYER	
M. Jean Jacques KNOPF	M. Frédéric BARTHE	

Membres absents excusés :

Mme Véronique BRUDER (procuration à M. le Maire), Mme Sonia JEHL (procuration à M. Claude WEIL), Mme Ellia FONTAINE (procuration à Mme Nathalie GARBACIAK), M. Antony REIFF, Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à M. Jean Jacques KNOPF), Mme Chantal WINTZ (procuration à M. Eric HELBLING), M. Vincent KALT.

Assistait en outre : M. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services.

DCM40/03/2024 Périscolaire du groupe scolaire Rohan : cession d'un terrain à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire, informe que dans le cadre de la construction par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein d'un bâtiment périscolaire au groupe scolaire Rohan, il convient que la Commune cède à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein le terrain d'emprise de ces nouveaux locaux.

En conséquence,

vu l'article 1317 du Code Civil,

vu l'article L 1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

vu l'article L 1311.14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

vu la servitude concernant ce terrain au titre des éléments de paysage en vertu de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme rendant inconstructible la parcelle,

vu la demande d'acquisition de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

vu les modalités habituelles de cession à l'euro symbolique en cas de cession d'un terrain par une commune pour la construction d'un bâtiment périscolaire par la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

vu l'avis favorable des commissions réunies en date du 27 mai dernier,

considérant qu'il y a lieu de procéder au transfert de la propriété indiquées ci-dessus,

entendu les explications de Mme Nathalie GARBACIAK, Adjointe au Maire,

le Conseil Municipal

après en avoir délibéré,

décide :

- d'approuver la cession à titre gratuit d'un terrain de 670 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AH n° 79,
- de préciser que cette cession se fera par acte administratif devant M. le Maire, Officier ministériel pour la circonstance,
- d'autoriser Mme Stéphanie GUIMIER, 1^{ère} Adjointe, à représenter la Commune pour signer l'acte et toute pièce y relative.

Adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,
M. Martin GUNDELACH



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Jacky WOLFARTH.

